

Sommaire

FISUEL Informations Générales	1
Eneo Cameroon S.A. : Nouveau membre associé de Fisuel	2
Megger S.A.R.L. : Nouveau membre associé de Fisuel.....	3
FRANCE : Données sur les logements d’habitation	4
FRANCE : Données sur les parties communes d’immeubles d’habitation	7
General Annual Meeting 2019 de FISUEL au Liban	11

**FISUEL Informations Générales****Pour des newsletters riches :**

Merci à tous ceux qui contribuent à la richesse des newsletters.

Si vous avez des sujets que vous souhaitez partager avec les destinataires de la newsletter FISUEL, faites nous parvenir une page avec photos à l’adresse e-mail fisuel@fisuel.com

Les dates connues à ce jour des réunions Fisuel en 2019

Groupe de travail GTA, Afrique, en avril 2019 à Beyrouth

Groupe de travail AP, Asie/Pacifique en avril 2019 à Beyrouth

Groupe de travail EU/MO, Europe Moyen Orient en avril 2019 à Beyrouth

Le Conseil d’Administration en Mars et Avril 2019

La Newsletter est disponible sur le site www.fisuel.org

Site Internet FISUEL :

Pour des raisons techniques et d’actualisation avec les nouvelles possibilités, le site internet FISUEL est en cours de reconstruction. Il offrira une meilleure convivialité ainsi qu’une arborescence adaptée aux immenses travaux réalisés par FISUEL et par ses membres depuis 2002. Il sera ouvert avant la fin 2019.

Nous rappelons :

- l’adresse pour tout courrier à Fisuel : Fisuel chez Promotelec, Tour Chantecoq, 5 rue Chantecoq, 92808 Puteaux Cedex, France
- le mail de Mme Annie Besançon fisuel@fisuel.org,
- le numéro de téléphone : + 33 (0) 9 52 19 68 75
- le Siège Social de FISUEL au 21 rue Ampère, Paris, 75017, France.



Eneo Cameroon S.A. : Nouveau membre associé de Fisuel

L'adhésion à FISUEL de Eneo Cameroon S.A. a été approuvée par le Conseil d'Administration en mars 2019.

Eneo Cameroon S.A. : Apporter une énergie fiable et un service de qualité



Opérateur historique du secteur électrique au Cameroun et catalyseur de la croissance économique, Eneo a l'ambition de fournir à ses clients une énergie et une qualité de service fiable tout en étant un modèle de gouvernance en Afrique. Pour accomplir cette mission, quatre valeurs guident au quotidien nos activités, à savoir, **l'intégrité, la cohésion, le respect et l'engagement.**

Depuis 2014, la transformation d'Eneo a induit quelques résultats : un accès sécurisé à l'électricité pour **3 000 000** de personnes et entreprises, le recrutement de **1 000** Camerounais, l'installation de **1 000** nouveaux transformateurs, l'apport de **150 MW** additionnels de capacité, le remplacement ou la réparation de **250 000** poteaux bois, la sensibilisation chaque année d'une moyenne de **800 000** personnes sur les dangers du courant électrique, l'amélioration de la satisfaction clientèle avec la création d'une agence en ligne, l'allègement des procédures et des délais de branchement, la facilitation du paiement des factures, la création de nouveaux espaces clients et le renforcement des bases techniques et équipes de dépannage.

Aller plus loin...

Eneo entend accélérer la mise en œuvre de son plan de transformation afin d'apporter une plus grande réponse aux défis du service électrique : l'amélioration de la qualité de service, l'amélioration de la sécurité, l'équilibre de l'offre et de la demande en énergie, la facilitation de l'accès des nouveaux opérateurs à la production, l'augmentation du taux d'accès à l'électricité, l'entretien des barrages hydroélectriques de Songloulou, Edéa et Lagdo.

Eneo compte aujourd'hui **1 280 000** clients, l'entreprise est portée par **3 700** salariés, détenteurs depuis 2017 de 5% du capital aux côtés de l'Actionnaire majoritaire, le groupe britannique Actis (51%) et de l'Etat du Cameroun (44%).

Plus d'information sur www.eneocameroon.cm Facebook.com/Eneo, Twitter @EneoCameroon14



Centrale Solaire de Djoum dans le Sud du Cameroun



Megger S.A.R.L. : Nouveau membre associé de Fisuel

L'adhésion à FISUEL de Megger S.A.R.L. a été approuvée par le Conseil d'Administration en mars 2019.



Megger conçoit et fabrique des équipements de tests et mesures portables. Les produits Megger vous aident à installer, réduire le coût, accroître l'efficacité et la durée de vie de vos équipements et de ceux de vos clients.

Etablie à la fin des années 1800, la société conçoit et fabrique des équipements de test et de mesures électriques utilisés dans le cadre de la maintenance préventive, le dépannage, le contrôle et la mise en service depuis des décennies. Les produits Megger ont accompagné des clients dans le monde entier dans le but d'améliorer leur prestations, de réduire les coûts et de prolonger la durée de vie des équipements.

Megger dispose de nombreuses implantations, avec des équipes d'ingénieurs et techniciens formés pour aider ses clients partout dans le monde. Nos sept usines de fabrication sont situées en Allemagne, en Suède, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

La marque Megger

L'un de nos principes fondamentaux est de fabriquer tous nos produits avec une seule et unique marque : Megger. Nos clients ont ainsi l'assurance que les produits et leurs logiciels respectifs fonctionneront ensemble sans problème. Vous bénéficiez également des technologies les plus modernes

Collaborer avec nos Clients ...

Megger est convaincu qu'une étroite collaboration avec ses clients permet de leur offrir les solutions les plus adaptées ainsi qu'un meilleur service après-vente. Ainsi Megger a pu améliorer ses produits destinés au contrôle des installations électriques en collaborant avec, notamment, les organismes de contrôle à travers le monde.

Aujourd'hui comme à l'avenir, Megger est déterminé à anticiper les besoins de ses clients par l'écoute des utilisateurs et de spécialistes de l'industrie, tout en investissant continuellement dans la recherche et le développement d'innovations, l'ingénierie de conception et des techniques de fabrication.

Plus d'information sur www.megger.com



L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE



▶ Depuis 23 ans, l'Association Promotelec et Consuel ont réuni des acteurs engagés pour mettre en commun leurs données afin d'analyser l'évolution de la sécurité électrique et de l'améliorer.

**Aujourd'hui encore de nombreux incidents
sont de source électrique**



INCENDIES D'HABITATION/AN



200 000 incendies d'habitation
entraînant
sur place environ

300 décès - **900** blessés graves - **15 400** blessés légers

dont



80 000

incendies avec interventions
des Sapeurs-Pompiers.



50 000

incendies de source électrique :

- **61 %** liés aux équipements électriques
- **36 %** liés aux installations fixes ou mobiles
- **3 %** liés aux installations des parties communes ou la distribution d'énergie

ACCIDENTS ÉLECTRIQUES/AN



3 000 personnes
victimes d'électrisation
40 personnes
victimes d'électrocution

DOMMAGES ÉLECTRIQUES/AN



400 000

Les causes sont :

- foudre, surtension, surintensité
- échauffement
- défaillance d'un composant
- défaut électrique

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES/AN

Pour les incendies d'habitation,
elles sont estimées à environ
4,3 Milliards d'€
donc **1 Milliard d'€** pour les incendies
de source électrique

Pour les dommages et
accidents électriques,
elles sont estimées
à environ
1,7 Milliard d'€

Toutes les données sont issues de source ONSE, et en partie une moyenne sur 5 ans

DONNÉES CLÉS DE RÉFÉRENCE

France entière hors Mayotte
au 1^{er} janvier 2018

36,3 millions de logements dont
30,3 millions de plus
de 15 ans

LOGEMENTS avec installations électriques de plus de 15 ans

2/3 des installations électriques
ne respectent pas au moins
1 des 6 points de sécurité*
réglementaire :

- **80 %** avec une prise de terre défectueuse
- **60 %** avec une mauvaise liaison équipotentielle et la zone de sécurité des salles d'eau n'est pas respectée
- **60 %** présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension
- **50 %** ont des appareils vétustes

PARTIES COMMUNES : installations électriques

- **75 %** présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension
- **50 %** présentent des risques de contacts indirects avec des éléments sous tension

*Décret N° 2008-384 du 22-04-2008



En 41 ans,
le nombre d'électrocutions/an
a été divisé par 5,
passant de 200 à 40



Grâce à l'évolution des réglementations :

- Les décrets sur la protection des travailleurs en 1962
- La norme NF C 15-100 et la prise de terre en 1969
- Le tableau électrique en 1980
- Le dispositif différentiel 30 mA en 1991
- Le diagnostic électrique obligatoire (DEO) pour la vente des logements de plus de 15 ans en 2009
- Le DEO pour la location d'un logement à partir de 2017



Corrélation directe
entre la réglementation
et la baisse des sinistres

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE



LES PARTIES COMMUNES, C'EST QUOI ?

Le terme de « Parties communes » est défini dans la loi du 10 juillet 1965 concernant les copropriétés comme les parties du bâtiment « affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou de plusieurs d'entre eux ». C'est ensuite le règlement de copropriété qui réglemente les cas limites (exemple : planchers, plafonds, canalisations...).

Source : Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

À propos de l'ONSE

Depuis 23 ans, l'Association Promotelec et Consuel ont réuni des acteurs engagés pour mettre en commun leurs données afin d'analyser l'évolution de la sécurité électrique et de l'améliorer.



LE PARC DE LOGEMENTS EN FRANCE

36,33 millions
de logements en 2018

→ **20,5 millions**
de logements
individuels

→ **15,8 millions**
de logements
collectifs

PARC D'IMMEUBLES À LOGEMENTS COLLECTIFS :

1,2 à 1,3 million d'immeubles.

1,4 à 1,6 million de cages d'escalier et locaux techniques.

1,2 à 1,4 million de gaines « services généraux », locaux techniques (norme NF C 15-100).

1,6 million de points de connexion (norme NF C 14-100).

600 000 à 800 000 groupes d'éclairage de sécurité.



INCENDIES DE PARTIES COMMUNES D'IMMEUBLES D'HABITATION

15 000 incendies de parties communes dans les immeubles d'habitation.

Conséquences économiques estimées à environ **200 millions d'€**.



DONNÉES CLÉS DE RÉFÉRENCE & CONSTATS



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

75 % présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension.

50 % présentent des risques de contacts indirects avec des éléments sous tension.

- Socle de prise de courant sans obturateur ou sorti du mur.
- Porte de gaines « services généraux » non cadenassée.
- Hublot de classe 1 ou vétuste.
- Absence de terre.
- Non continuité de terre.
- Interrupteur différentiel défectueux.



SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE

Environ **40 %** de systèmes de protection incendie défaillants :

- Absence de plan de sécurité.
- Maintenance non réalisée.



ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Entre **30 et 40 %** de systèmes d'éclairage de sécurité défaillants :

- Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) ou pour habitation (BAEH) détériorés, vétustes ou défectueux.
- BAEH mal positionnés, absents en demi-palier.
- BAES avec faible visibilité des indications de balisage.
- Vérification et maintenance peu réalisées.

Toutes les données sont issues de source ONSE.



RÉGLEMENTATION

LOGEMENTS NEUFS

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Les immeubles d'habitation sont régis par le Code de la construction et de l'habitation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'arrêté du 24 décembre 2015 définit les règles techniques d'accessibilité aux personnes handicapées applicables aux bâtiments d'habitation collectifs lors de leur construction. Son article 10 précise les dispositions relatives à l'éclairage des parties communes.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Arrêté du 3 août 2016 portant réglementation des installations électriques des bâtiments d'habitation.



LOGEMENTS EXISTANTS

SÉCURITÉ INCENDIE

L'arrêté du 5 février 2013 présente les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les parties communes des bâtiments d'habitation pour prévenir le risque d'incendie.

La loi ALUR, mise en vigueur en mars 2014, prévoit un diagnostic technique global (DTG) pour les mises en copropriétés. Il est obligatoire pour les immeubles :

- de plus de 10 ans et qui font l'objet d'une mise en copropriété (création de la copropriété) ;
- ou qui font l'objet d'une procédure pour insalubrité et pour lesquelles l'administration demande au syndic de le lui produire.

Article R*111-1352 du Code de la construction et de l'habitation imposant l'entretien et la vérification des systèmes de protection des habitants contre l'incendie.

LA COPROPRIÉTÉ EST RESPONSABLE DES PARTIES COMMUNES.



PISTES DE RÉFLEXION

POUR LES LOGEMENTS NEUFS :

actualiser
la réglementation.

POUR LES LOGEMENTS EXISTANTS :

combler l'absence de
réglementation.



PASSEZ À L'ACTION

- **Contribuez** au fonctionnement de la structure.
- **Transmettez-nous** des données pour enrichir notre Observatoire.
- **Venez assister** à la prochaine restitution des données.

Décembre 2018. Crédits photos : Thinkstock, Avenue & Vous



Pour nous contacter : contact@onse.fr



General Annual Meeting 2019 de FISUEL au Liban

Invité par OEA & FLE



Federation of
Lebanese Engineers

Thème du GAM 2019 :

« Sécurité liée aux Energies Renouvelables »

L'évènement, du 29 avril au 3 mai 2019,
se déroulera à l'hôtel **Kempinski Summerland Hotel and Resort**.
Adresse : El Akhtal El Saghir, Beirut, Liban.
Tel : +961 1 858 000. Site internet : www.kempinski.com





PROGRAMME

1^{er} Jour : LUNDI 29 Avril / Conseil d'Administration et Assemblée Générale	
16h - 17h30	Conseil d'Administration
17H30 - 19H00	Assemblée Générale de FISUEL
2^{ème} Jour : MARDI 30 Avril / Symposium et dîner de gala	
09H30 – 11H00	Cérémonie d'ouverture officielle
11H00 – 11H15	Pause-café
11H 15 – 13H00	SYMPOSIUM
13H00 – 14H00	Déjeuner
14H00 – 16H00	SYMPOSIUM
16H00 -16H15	Pause-café
16H15 – 18H30	SYMPOSIUM
3^{ème} Jour : MERCREDI 1^{er} Mai / Groupes de Travail (WG)	
9H00 – 13H00	Groupes de Travail Afrique WG, Europe / Moyen Orient WG, Asie / Pacific WG
4^{ème} Jour : JEUDI 2 MAI / Symposium	
08H00 – 10H00	SYMPOSIUM
10H00 – 10H15	Pause-café
10H15 – 12H15	SYMPOSIUM
12H15 – 13H15	Déjeuner
14H00 – 15H00	RESTITUTION
15H00 -16H00	Rapports des Groupes de Travail
16H00 - 17H00	Cérémonie de clôture
17H00 – 17H30	COCKTAIL
20H30	DINER GALA avec remise des prix
5^{ème} Jour : VENDREDI 3 MAI / Visite Technique	
7H30 - 13H00	Départ pour Byblos – visite de Matelec et de Câbles du Liban
14H00	Fin du GAM 2019